

« L'expérience malienne en matière d'inventaire et de conservation du patrimoine culturel immatériel »

*Cas du Projet pilote d'inventaire dans (4) Régions du
pays et de « l'Espace culturel du Yaaral et du Degal »,
patrimoine oral et immatériel de l'humanité*

Préparé dans le cadre de la

« **Première Rencontre Régionale des
Pays Arabes sur la Sauvegarde du
Patrimoine Culturel Immatériel** »

Par **SANOGO Abdoulaye**

Présentation sommaire du Mali

Le Mali est situé au cœur de l'Afrique Occidentale, faisant frontière avec (7) sept pays : Mauritanie, Algérie, Sénégal, Guinée – Conakry, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger. Cette situation du Mali au carrefour du Maghreb et du Golfe de Guinée en fait un pays aux traits physiques variés constitués de savanes, de plaines, de plateaux, de dunes de sable et de montagnes.



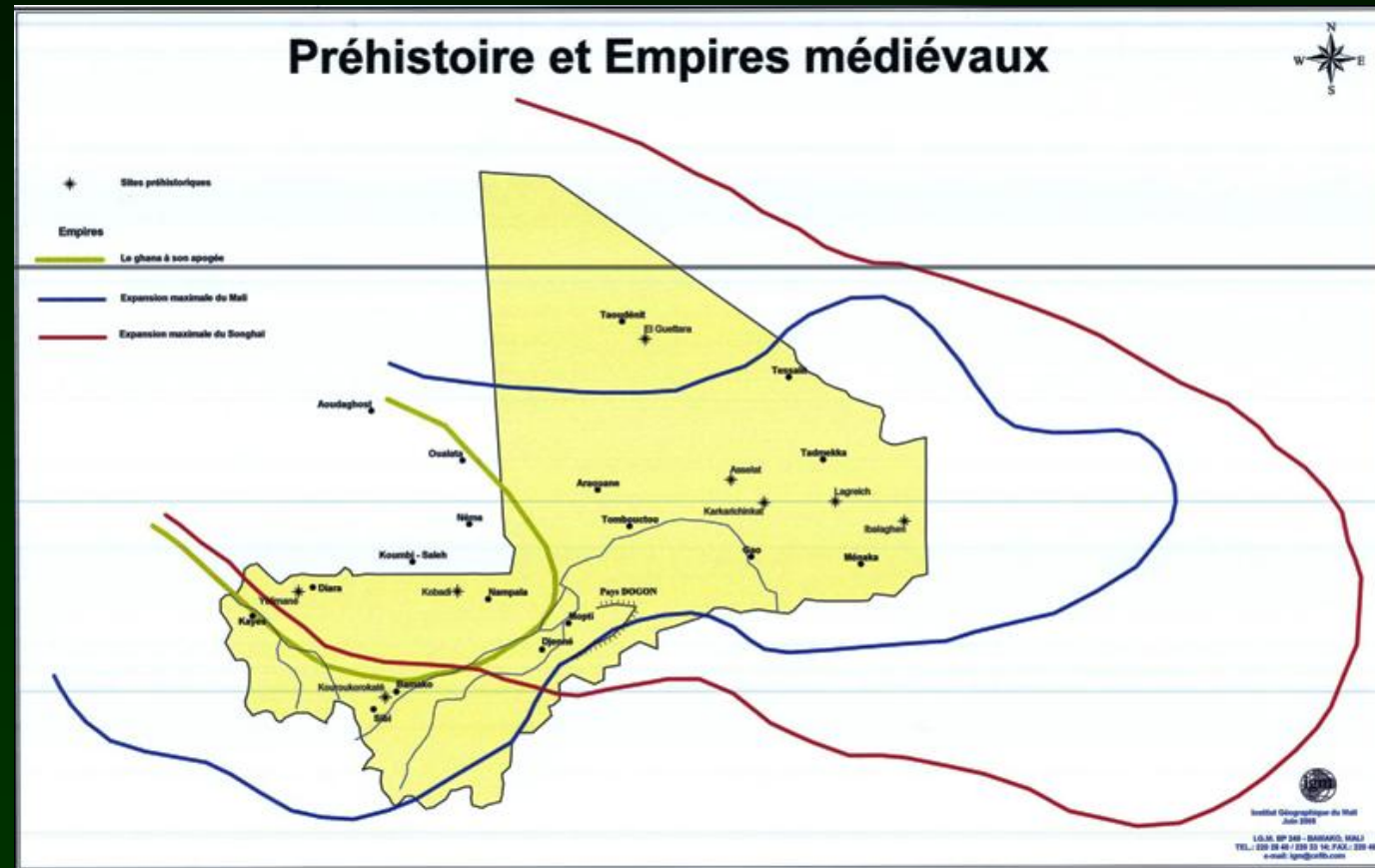
Présentation sommaire du Mali

La situation géographique du Mali lui confère également de pittoresques paysages naturels associés parfois à des pratiques culturelles. Ainsi en est – il de l'Espace culturel du Yaaral et du Degal intimement lié aux zones inondées et exondées du Delta Intérieur du fleuve Niger.



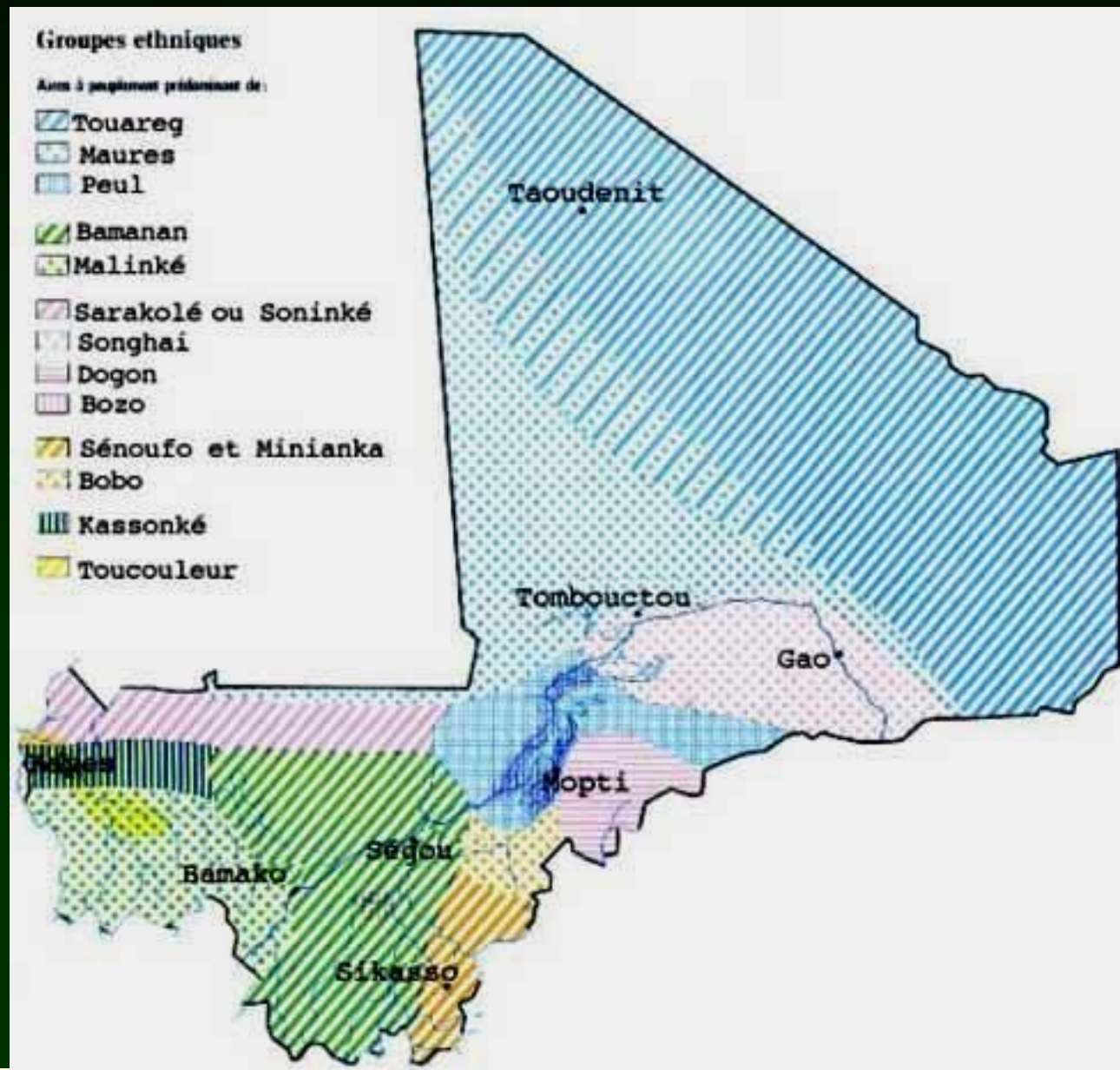
Présentation sommaire du Mali

Le nom Mali évoque un âge d'or de l'histoire de l'Afrique subsaharienne, marqué par la présence de trois grands empires (Ghana, Mali et Songhay) qui, entre les VIIIe et XVIe siècles, dominèrent tour à tour les vastes contrées de l'Afrique occidentale et étendirent leurs renommées au-delà du Sahara et de la Méditerranée.



Présentation sommaire du Mali

Des repères physiques et historiques ci haut évoqués, résulte un complexe socioculturel dans lequel se mélangent harmonieusement les civilisations sahariennes, soudano sahéliennes et subsahariennes. Croyante, la population se répartit entre l'Islam, 80% le Christianisme 15%.



Cadre réglementaire de gestion du patrimoine culturel

La Direction Nationale du Patrimoine Culturel

Créée par ordonnance n°01-027/P-RM du 02 août 2001, la Direction Nationale du Patrimoine Culturel (DNPC) a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale dans le domaine de la conservation, de la valorisation et de la promotion culturel. A cet effet, elle est chargée d'identifier, inventorier, protéger et promouvoir les éléments du patrimoine culturel sur toute l'étendue du territoire National. Elle procède à des travaux de recherche, de documentation, d'entretien, de conservation et d'enrichissement du patrimoine culturel.

Loi n°85-40/AN-RM relative à la protection et à la promotion du patrimoine culturel national

Aux termes de cette loi, on entend par patrimoine culturel l'ensemble des biens meubles et immeubles qui, à titre religieux ou profane, revêtent une importance pour l'histoire, l'art, la pensée, la science et la technique.

La protection est constituée par l'ensemble des mesures visant à défendre les biens culturels visés dans la définition par l'inscription à l'inventaire et le classement.

Le Mali et les Conventions internationale de protection du patrimoine culturel

- Pays membre de l'UNESCO, le Mali se fait le redoutable et agréable devoir de ratifier avec promptitude les Conventions qu'adopte cette organisation internationale en vue de la protection de toute catégorie du patrimoine culturel contre les dangers de dommages ou de destruction par quelque voie que ce soit.
- Le Gouvernement malien approuvera :
 - la Convention 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels;
 - la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de 1972 ;
 - la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
 - la Convention sur la diversité culturelle de 2005 .

Mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

15ème pays à ratifier la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel le Mali a immédiatement pris des mesures pour sa mise en œuvre:

- Proposition de «l'Espace culturel du *Yaara* et du *Dega*» comme chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité en octobre 2005 suivie de sa proclamation en novembre de la même année;

- Élaboration en collaboration du Bureau UNESCO Multi – pays de Bamako du Plan d'action de sauvegarde du *Yaara* et du *Dega*;

- Élaboration et mise en œuvre d'un projet pilote d'inventaire dans les Régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou et Gao ;

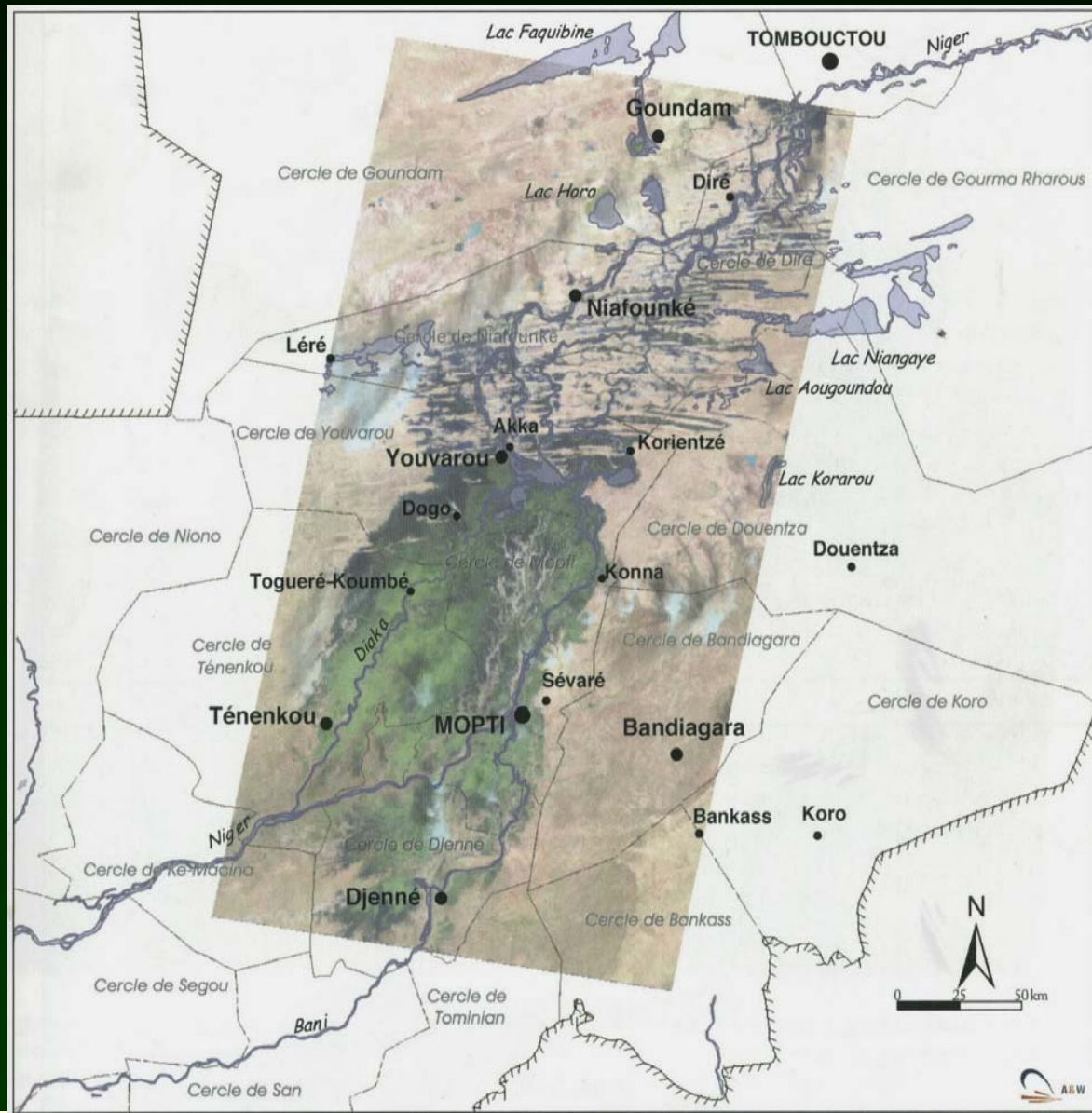
- Participation aux Sessions de l'Assemblée générale et du Comité intergouvernemental;

- Établissement l'inventaire des trésors humains vivants dans le District de Bamako et



Brève présentation de «l'Espace culturel du Yaaral et du Degal»

L'espace culturel du Yaaral et du Degal correspond au vaste trajet pastoral des Peuls du delta intérieur du fleuve Niger, allant de la plaine alluviale entre Kémacina et Tombouctou à la plaine du Séno en Pays Dogon en passant par les zones exondées du Sahel : Méma, Karéri, Farimaké.



Brève présentation de «l'Espace culturel du *Yaaral* et du *Degal*»

Le Delta intérieur du Niger

Le Delta Intérieur du fleuve Niger correspond à la plaine alluviale d'environ 30 000 km² s'étendant entre Kémacina au sud, et Tombouctou au nord, et comprenant les zones exondées du Sahel et la plaine du Séno. En raison de ses potentialités en naturelles favorables aux activités agro – pastorales, la région a constitué, depuis la préhistoire, une zone privilégiée de l'occupation humaine.

Au fil des siècles, Delta Intérieur du Niger a vu naître et s'épanouir de brillantes civilisations et cultures, en particulier l'urbanisation ancienne bien illustrée par les ouvrages monumentaux d'architecture de terre sous les grands empires du Moyen Age (Ghana, Mali, Songhoy) comme les mosquées de Tombouctou.

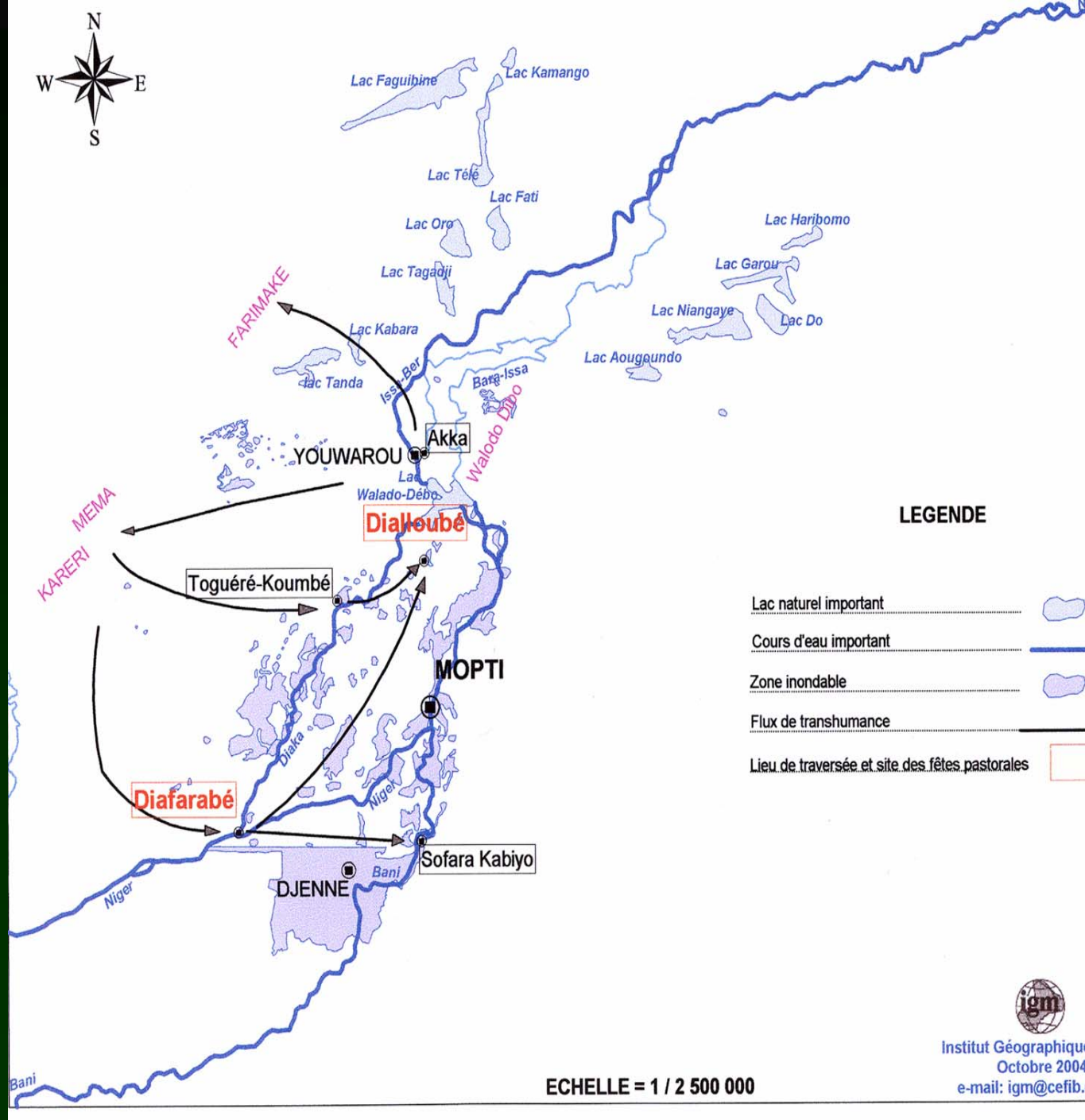


Brève présentation de «l'Espace culturel du *Yaaral* et du *Degal*»...

Le *Yaaral* et le *Degal* désignent les festivités marquant chaque année la traversée du fleuve, respectivement à Diabafaré et à Dialloubé, par les troupeaux de bovins qui pâturent tout au long de l'année entre deux espaces écologiques complémentaires : les terres arides du Sahel et les plaines inondables du bassin intérieur du Niger.

Grandioses, ces festivités donnent lieu à des manifestations variées allant du concours du plus beau troupeau aux danses exécutées par les différents groupes vivant dans le delta intérieur du fleuve Niger. Les bergers déclament des poèmes pastoraux relatant leurs aventures pendant leurs longs mois de pérégrination à travers diverses contrées. Les jeunes filles revêtent leurs plus beaux habits et parures en adressant des mélopées aux bergers. Les épouses décorent minutieusement leurs maisons pour accueillir leurs époux.

Carte du Delta intérieur du Niger et de la Zone exondée, assortie des flux de transhumance



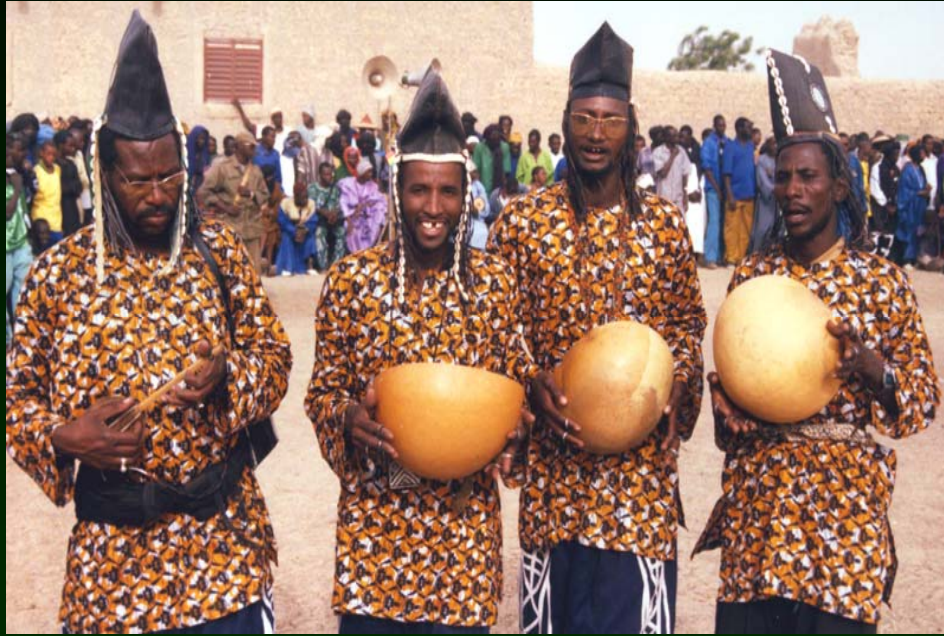
Signification de *Yaaral* et *Degal*

Le mot peul *Yaaral* vient de la racine *yaa-* qui signifie traverser un cours d'eau avec à l'idée d'en ressortir dégoulinant. Le *Yaaral* se déroule à Diafarabé à la confluence du Niger et de son défluent principal, le Diaka.



Le mot peul *Degal* vient de *deg-* au sens de dévaler les berges d'un cours d'eau ou de quitter une agglomération. Le *Dégal* a lieu à Dialloubé et consiste pour les troupeaux à descendre dans les bourgoutières du Walado Débo.

Les festivités



Les parures: coiffures capillaires et corps



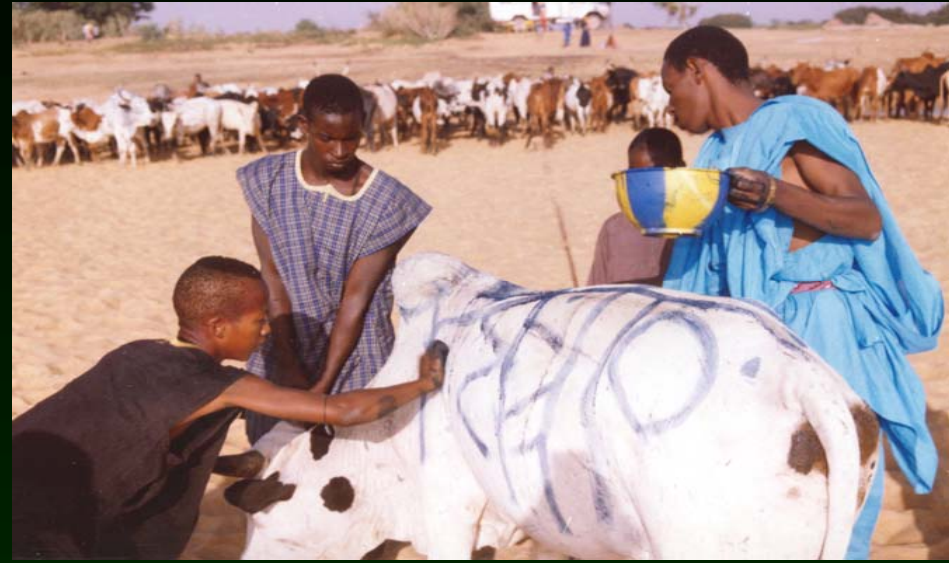
Intérieur des maisons



Les parures masculines



Concours du plus beau troupeau



Présentation des lauréats



Diafarbé: le chef de village de (en haut) et le Maire (en bas)

Plan d'action de sauvegarde du *Yaaral* et du *Degal*...

■ **Justification :**

- les risques aux endogènes et exogènes affectant la viabilité de cet espace d'expression de la culture Peul : littérature orale (poésie, mythes, légendes), musique et danses, techniques vestimentaires, artisanat ;
- le souci de raffermir les engagements du gouvernement et des acteurs de l'espace et de renforcer les mécanismes de sa sauvegarde.

■ **Les objectifs :**

- favoriser la connaissance et l'accès au patrimoine culturel immatériel lié au *Yaaral* et au *Degal* au niveau local et national ;
- sensibiliser les populations locales ainsi que les autorités politiques et administratives sur l'importance de l'espace ;
- assurer une sauvegarde durable du *Yaaral* et du *Degal* ;
- éduquer les jeunes scolaires afin de favoriser la transmission des connaissances liées au *Yaaral* et au *Degal* ;
- réguler l'impact du tourisme sur la préservation de l'espace culturel

Plan de sauvegarde du *Yaaral* et du *Degal*: les bénéficiaires

■ Premiers bénéficiaires

- Peuls éleveurs des communes de Diafarabé et Dialloubé,
- Diowro (propriétaires fonciers),
- Ensemble des villages historiques de la Dina de Sékou Amadou,
- Jeunes bergers et jeunes filles peuls,
- Chasseurs et cultivateurs bambaras,
- Pêcheurs bozo,
- Riziculteurs markas,
- Société civile des communes de Diafarabé et Dialloubé (mouvements associatifs peul comme Tabital Pulaaku pour la promotion de la culture peul).

■ Deuxièmes bénéficiaire

- artistes (peintres, musiciens),
- écrivains (poètes et dramaturges),
- chercheurs (anthropologues, sciences juridiques),
- jeunes scolaires des communes de Diafarabé et Dialloubé.

Projet pilote d'inventaire dans les Régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou et Gao

■ Contexte

- La position du Mali au carrefour du Maghreb et du Golfe de Guinée a favorisé l'émergence d'un patrimoine culturel immatériel d'une immense richesse, tant dans sa diversité ethnique que dans la constitution sur le territoire de nombreuses aires culturelles à l'intérieur desquelles les communautés gardent leurs identités culturelles spécifiques tout en reconnaissant l'existence des autres groupes et acceptant leurs manières de vivre et de penser.
- Malheureusement, aujourd'hui, ce patrimoine culturel immatériel qui n'a pas encore fait l'objet d'inventaire exhaustif, est soumis aux de nombreuses menaces au parmi lesquelles les modes de vie contemporains, certains aspects de la mondialisation et la raison cartésienne.
- D'où la nécessité de réaliser ce projet.

Description et objectifs

Description

Placé en droite ligne de la Convention 2003, le projet consiste à recenser les traditions et expressions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, les rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers et les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel encore vivaces chez les communautés et groupes ethniques vivant dans les régions ciblées.

Objectifs

- Réaliser des documents écrits et audiovisuels sur les éléments du patrimoine culturel inventorié ;
- Constituer une base de données sur le patrimoine culturel immatériel des régions ciblées ;
- Proposer à la proclamation des chefs d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité les éléments de *valeur universelle exceptionnelle* de ce patrimoine culturel immatériel.

La fiche d'inventaire

- Pour les besoins de la collecte des données une fiche d'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel en 12 entrées a été conçue :
 - l'identification du bien immatériel ;
 - les domaines de manifestation;
 - la description sommaire (histoire, règles, acteurs) ;
 - la période ou la périodicité ;
 - le déroulement ;
 - la signification culturelle ;
 - les fonctions et utilités sociales (originelles et actuelles) ;
 - les instruments ou matériels utilisés ;
 - le ou les dépositaire(s) ;
 - la gestion (structure de gestion, contact) ;
 - le statut du bien (public, communautaire, privé) ;
 - la protection juridique (droit coutumier, inscrit à l'inventaire, classé dans le patrimoine national, chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel).

Résultats atteints

- Des faits sociaux;
- Des traditions orales;
- Des pratiques culturelles ;
- Des trésors humains vivants
- Des musiques et des danses appropriées.

Près d'une centaine de biens inventoriés revêtant une importance pour l'histoire, l'art, la pensée, la science et la technique

Je vous remercie!

Shukran Jazilan

Lakum